

ARBITRAGE



COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 24 Janvier 2023

Présents : M. SMITH John Président, Mmes MANCINI Angélique, ROSIC Valérie.
MM. MICHEL Claude, VOLPILHAC Pascal, AJJANI Rachid, DONADIO Julien,
VAN MEEL Alan

Excusés : Mme CHAZAL Stéphanie, MM. MARTINEZ Vincent, AJJANI Hicham,
SPADAFORA Christopher

Reçus : MM. ROUABHIA Amine (par téléphone), PEQUINY Victor

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

La Commission des Arbitres vous souhaite une belle et heureuse année 2023

La commission vous informe qu'une tenue **adaptée** à vos fonctions d'arbitrage est **primordiale**.
Vous **représentez** le district quand vous vous déplacez dans les clubs. Merci

CORRESPONDANCES

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr

CLUBS

CHEMINOT FC AVIGNON note de frais transmise
NYONS FC remerciements transmis
US CADEROUSSE dans la mesure du possible
O. MONTELAIS dans la mesure du possible
ENTENTE SAINT JEAN DU GRES bien reçu votre courrier
FC VISAN M. Deabji Ilias arbitre de la rencontre vous remercie pour votre accueil
O. MONTELAIS dans la mesure du possible
FC CALAVON remerciements aux dirigeants pour leur accueil lors du match U16 D1 et leur bienveillance auprès de l'arbitre
FC ST REMOIS félicitations transmises à M. l'arbitre Massouab Rayan
FC ST REMOIS félicitations transmises à M. l'arbitre El Hamzaoui Samir
FC ST REMOIS bien reçu votre courrier

ARBITRES

- **M. AMOUREUX-CRET Noé** la Commission des Arbitres vous invite un mardi de votre choix pour vous donner les explications demandées
- **M. VITTORIETTI Yannick** le club FC Nyons vous remercie pour votre arbitrage du 22/01/23 D3 Poule B
- **M. DEABJI Ilias** remerciements transmis
- **M. M'HAYA Youssef** note de frais transmise
- **M. CACHEUX Sébastien** sincères condoléances, bien reçu votre acte
- **M. MRIOUAH Chadi** nous étudions votre cas
- **M. BEN MALEM Abdellatif** bien reçu votre certificat
- **M. EL FIGHA Aziz** note de frais transmise
- **M. GARCHI Ouadi** bien reçu votre mail
- **M. SCHOUMANN-LEURIDAN** bien reçu votre mail à l'avenir contactez directement les désignations
- **M. GARCHI Ouadi** bien reçu votre justificatif d'absence pour votre indisponibilité tardive du 21/01/23 au 22/01/23
- **M. BEN MALEM Abdellatif** votre planning a été pris en compte
- **M. BEN MALEM Mohamed** bien reçu votre justificatif
- **M. MASSOUAB Rayan** note de frais transmise
- **M. VOLPILHAC Pascal** bien reçu votre courrier
- **M. ANTOINE Marc** justificatif en attente pour votre absence lors des rencontres D4 et D3 Dentelles/Violés
- **M. DEABJI Ilias** bon rétablissement à votre enfant
- **M. BEN THABET Mehdi** note de frais transmise
- **M. FATNASSI Balir** note de frais transmise
- **M. CONSTANTIN Nicolas** note de frais transmise
- **M. MOUSSA Houmadi** mail pris en compte
- **M. EL IDRISSE Jamal** bien reçu votre certificat
- **M. KARA ALI Abess** bien reçu votre certificat
- **M. ZIAR Mohamed** félicitations reçues par une maman de U16 du club FC Entraigues, pour votre excellent arbitrage et ce malgré le carton jaune mis à son fils
- **M. GARCIA Kevin** bien reçu votre courrier
- **M. MASSOUAB Rayan** le FC Rémois vous félicite pour votre tenue exemplaire



- **M. EL HAMZAOUI Samir** le FC Rémois vous félicite pour votre arbitrage
- **M. KHETTAR Rami** en attente d'un justificatif d'absence au match du samedi 21 janvier 2023 U15F à Saint-Rémy
- Nous félicitons **M. SAHBY Riad** pour l'obtention de l'écusson. Bravo à vous

INDISPONIBLES

**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 20 JOURS.
L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE
SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

LES INDISPONIBILITÉS N'APPARAÎTRONT PLUS POUR DES RAISONS DE CONFIDENTIALITÉS

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contreplements.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

Contreplement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55

